

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

INTEGRATION d'un Correspondant Informatique et Liberté EXTERNE

Appel à prestataire – 18/07/2017

ARTICLE I. CONTEXTE

Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, ci-après dénommée l'AGENCE REGIONALE a pour principale mission de faciliter la lisibilité de l'accompagnement des entreprises du territoire en devenant leur point d'entrée unique. Véritable outil au service de la stratégie économique et d'innovation de la région, l'AGENCE REGIONALE simplifie leurs démarches pour accéder aux bons dispositifs.

L'AGENCE REGIONALE accompagne les entreprises de manière opérationnelle à tous les stades de leur développement en région, jusqu'à l'international : développement commercial, gestion active des compétences, soutien aux projets d'innovation, participation aux projets et aux financements européens et aide à l'internationalisation.

L'AGENCE REGIONALE emploie près d'une soixantaine de collaborateurs et dispose à l'heure actuelle de trois implantations en Auvergne-Rhône-Alpes : Lyon (69) Aubière (63) et Le Bourget-du-Lac (73). D'autres antennes régionales sont amenées à être mises en œuvre courant 2017.

Pour de plus amples informations sur l'AGENCE REGIONALE : <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr>

Dans le cadre de ses activités, l'AGENCE administre plusieurs bases de données et sites internet. Elle souhaite aujourd'hui externaliser la compétence de Correspondant Informatique et Liberté. L'externalisation de la fonction CIL avait déjà été menée jusqu'à fin 2016 sur les périmètres de Lyon et du Bourget, avec mise en place de procédures et du registre des traitements.

ARTICLE II. LE PROJET

BESOINS : DELEGATION DE TACHES

1. Recensement initial des traitements,
2. Tenue du Registre des Traitements,
3. Préparation des nouveaux traitements, et prise en charge des demandes d'accès, modification, suppression,
4. Rédaction du Rapport Annuel d'Activité.

DEROULEMENT DE LA MISSION

- Inventaire et Audit des traitements en cours
- Audit des déclarations et autorisations réalisées
- Liste des écarts

18/07/2017 – page 1

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077 – SIRET 827 654 351 00010

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

- Recommandations de mise en conformité (organisationnelles et techniques : purge de contenus, sécurisation de données sensibles, identification des autorisations à demander...)
- Tenue du Registre des Traitements
- Audits intermédiaires, contrôles CNIL si nécessaire
- Formation/sensibilisation des personnes gérant des données sensibles si nécessaire
- Prise en charge des formalités de déclaration auprès de la CNIL

PROFIL DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- Par la connaissance des textes, des relations privilégiées avec la CNIL et les autres professionnels du domaine,
- Via une double compétence avérée en informatique et en droit,
- Au travers de la prise en charge de tous les impacts de la loi, juridiques, organisationnels et techniques.

ARTICLE III. PLANNING

Ce contrat d'externalisation est annuel, et pourra être renouvelé jusqu'à 2 fois.

ARTICLE IV. CONDITIONS TARIFAIRES

Aucun frais supplémentaire ne pourra être réclamé hors devis.
Il est demandé un chiffrage séparé par besoins émis (1 2 3 et 4).

ARTICLE V. SELECTION DU PRESTATAIRE

Les propositions seront examinées par l'équipe projet selon les critères ci-dessous :

- Expérience du prestataire dans la réalisation de ce type de prestation,
- Pertinence et clarté de l'offre proposée
- Description de l'organisation envisagée, des moyens humains et techniques mis à disposition de l'AGENCE REGIONALE
- Compétences/références proches (références clients),
- Réponse aux critères précis,
- Tarif de la prestation,
- Délais de mise en œuvre
- Qualité de l'accompagnement,
- Pérennité et réactivité.

ARTICLE VI. DELAIS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir à Auvergne Rhône-Alpes Entreprises à l'attention de : « Cécile Juillard-Jeandeau - Auvergne Rhône-Alpes Entreprises – 30 quai Perrache 69002 LYON » par courrier ou par mail à Cecile Juillard-Jeandeau cjuillard-Jeandeau@auvergnerhonealpes-entreprises.fr au plus tard le 28/08/2017 17h00 délai de rigueur.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

ARTICLE VII. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'EXPLOITATION

L'ensemble des droits (notamment d'exploitation, de reproduction et de diffusion) relatifs à la propriété intellectuelle des contenus, quel qu'en soit leur forme, produits par le prestataire dans le cadre de cette prestation est transféré à Auvergne Rhône-Alpes Entreprises.

ARTICLE VIII. CONFIDENTIALITE

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions relatifs à des interlocuteurs - personnes morales ou physiques - dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution des travaux et sans limitation de durée après la fin de ceux-ci. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale relative à cette prestation et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'AGENCE REGIONALE.

ARTICLE VIII. CONTACT

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Cécile JUILLARD-JEANDEAU, Responsable SI - Knowledge Manager – : cjuillard-Jeandeau@auvergnerhonealpes-entreprises.fr